

Proposition d'organisation d'emploi du temps pour le collège 2016

Laurent CALMON – Professeur de Technologie – Collège Les Capucins – Châteauroux (36)

Pour commencer, un rapide rappel du cadre réglementaire :

Chaque élève doit recevoir 26 heures de cours par semaine (pas une de plus, pas une de moins, sauf enseignement des langues anciennes 1h en 5^e, 2h en 4^e et en 3^e) et dans la mesure du possible pas plus de 7h de cours par jour (6 heures obligatoirement en 6^e). Sur ces 26 heures, 3 ou 4 heures sont consacrées aux enseignements complémentaires :

Pour le cycle 4, de 2 à 3 heures pour les EPI et de 1 à 2 heures pour l'Accompagnement Personnalisé
Pour le cycle 3 (6^e), seulement 3 heures d'Accompagnement Personnalisé.

Il s'agit d'un horaire moyen par semaine, qui peut être annualisé : par exemple sur une « semaine interdisciplinaire ». Les EPI et l'AP ne sont donc pas des heures qui s'ajoutent à l'horaire disciplinaire, ils en font partie. Les élèves doivent participer à au moins 2 EPI par an, et 6 sur la durée du cycle 4. Cela veut aussi dire qu'en AP et dans un EPI, on ne fait pas autre chose que son programme et/ou les parcours (artistique et culturel, avenir, citoyen) et/ou éducation aux médias et à l'information (EMI).

La Dotation Horaire Globale sera faite à la structure : 29 heures par classe, soit 26 heures élèves et 3 heures de « marge professeur » (2,75 la première année) pour permettre de financer le latin, des dédoublements, de la coanimation en EPI, de l'AP... selon le projet d'établissement et les propositions du conseil pédagogique (instance devenant essentielle avec cette réforme).

Par exemple, pour un collège de 16 classes (4 par niveau), cela représentera 48 heures/semaine.

Sans doute qu'une partie de cette marge sera utilisée sur des actions systématiques : pour le latin (5h) ou pour faire des groupes en langue ou en sciences sur un niveau particulièrement chargé. Si toute la DHG n'est pas utilisée, les HSA restantes seront converties en HSE pour financer des actions ponctuelles, à condition que cela soit face à un groupe d'élèves.

Mon point de vue :

Les questions qui reviennent le plus en salle des profs ne portent pas tellement sur le contenu pédagogique des EPI ou de l'AP. De nombreux enseignants proposent déjà des projets depuis longtemps (sans forcément être formés à la pédagogie de projet : un besoin en formation ?). L'inquiétude vient plutôt des problèmes liés à l'organisation des emplois du temps et la mise en œuvre pratique de ces temps d'enseignement particuliers que sont les EPI et l'AP.

Il me semble essentiel de proposer divers schémas d'organisation propres à simplifier la tâche des collègues et des chefs d'établissement, pour que chacun puisse se concentrer sur les contenus pédagogiques de ces enseignements. Il est évident qu'un emploi de temps bien construit est un premier acte pédagogique. Il faut également, me semble-t-il, se garder de proposer des modes de fonctionnement trop ambitieux, au moins dans les premiers temps de cette réforme. Nous devrions nous poser par exemple la question de la pertinence d'une coanimation ou d'un dédoublement de classe systématique (tout au long de l'année). Les moyens n'étant pas extensibles, il faut les utiliser au mieux et penser les moments où ils pourraient être les plus efficaces.

En résumé, un EPI est un mode d'enseignement intégré, permettant à plusieurs disciplines d'aborder son contenu propre, autour d'un thème partagé, sur un temps limité (période, trimestre, semestre, année...), dans le cadre d'une pédagogie de projet (production présentable, notamment lors de l'épreuve orale du Brevet), et donnant lieu à une évaluation commune centrée sur l'acquisition de compétences.

L'AP est aussi un mode d'enseignement intégré, se rapprochant de la pédagogie différenciée dans le groupe classe, mais qui pourrait aussi prendre la forme de groupes de compétences modulables, de coanimation, de groupes restreints, à la condition que les disciplines y abordent leur contenu propre et que chaque élève en profite selon ses besoins particuliers (approfondissement, remédiation, soutien...).

Une proposition d'organisation :

Après ces différentes précisions, je vous sou mets un mode d'organisation hebdomadaire pour la rentrée 2016 avec cet exemple d'emploi du temps qui devrait permettre de donner de la souplesse pour mettre œuvre les pédagogies :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	Hist-Géo			
			Anglais	
				Hist-Géo
Anglais				Hist-Géo
	Anglais			
Temps en commun	Temps en commun		Temps en commun	Temps en commun

Je ne remplis pas tout l'emploi du temps pour simplifier l'explication.

Le principe serait d'inscrire dans l'emploi du temps, des « Barrettes de temps en commun » (peut-être pas chaque jour, à voir en fonction des contraintes) sur des **horaires où tous les profs et tous les élèves sont disponibles**. Aucun enseignant, ni aucun élève, n'ayant cours sur ce temps, chacun est disponible pour organiser un dédoublement de classe, de la coanimation, des regroupements de classe ou de niveau, du temps de concertation, des heures de vie de classe, etc... à la condition que ces moments particuliers soient ponctuels, selon les besoins (AP, EPI, autres) et pas utilisés pour un dispositif régulier (latin, groupe langue ou science hebdomadaire ou quinzaine...).

Comment payer un professeur qui interviendrait sur cet horaire particulier (pour un dédoublement ponctuel ou une cointervention par exemple) ?

Plusieurs solutions peuvent parfaitement cohabiter dans le même collège selon les souhaits et besoins personnels de chaque enseignant :

- **Un paiement en HSE**, si l'on conserve une part de la DHG pour financer des actions ponctuelles. Dans notre exemple de collège à 16 classes, on peut raisonnablement conserver 20 heures sur les 48 disponibles, après financement du latin, de groupes, etc... Une fois transformées, on obtient donc une enveloppe de 720 HSE (20 heures x 36 semaines). Ces heures disponibles devraient être discutées en conseil pédagogique : charge aux enseignants porteurs d'un projet de le présenter en estimant son coût HSE, et au conseil de le voter, ou non.
- **Une contractualisation d'une partie du service (donc intégré au VS – État de Vérification des Services)**, en HSA pour les collègues dont le service est déjà complet, ou en **Heures « poste »** pour les collègues en sous-service. Par exemple, un collègue qui n'aurait que 14 heures disciplinaires dans son collège pourrait se voir proposer un contrat de 144 heures (4 heures hebdomadaires annualisées sur une base de 36 semaines/an). Son service devient donc complet (14+4=18), ce qui lui évite un complément dans un autre collège. En contrepartie, le collègue s'engage à intervenir au choix, en AP, en EPI, de la coanimation, sur des groupes dédoublés, de besoins/compétences... à hauteur de ces 144 heures qu'il pourrait organiser comme il le souhaite tout au long de l'année et avec n'importe quelle classe. Cette annualisation ne peut pas être imposée, mais un collègue peut y trouver son intérêt. Cela peut reposer sur un contrat de confiance mutuel, même s'il est souhaitable de discuter en conseil pédagogique des heures attribuées aux uns et aux autres, et des projets correspondants.

Un exemple d'EPI Géographie/Anglais sur quelques semaines ou un trimestre :

Mis à part quelques séances particulières décrites ci-dessous, **l'essentiel du projet est réalisé sur les heures de chaque discipline**, dans le cadre du programme de chacune et bien sûr du socle commun. Chaque professeur décide d'ailleurs de ne consacrer qu'une heure hebdomadaire au projet, ce qui fait 2 heures "EPI" pour les élèves dans ce trimestre (leur laissant du temps pour l'AP ou un autre EPI)

La première semaine, pour lancer le projet, les 2 professeurs décident de présenter une séance ensemble. Pour que les élèves restent bien à 26H hebdomadaires de cours, la prof d'hist-Géo transfère son heure du mardi matin sur la Barrette du mardi après-midi. Son collègue d'anglais intervient sur cette même heure et est payé avec une HSE (ou retire une heure de son contrat de service).

En cours de projet, le prof d'anglais organise une séance en salle informatique et divise la classe en 2 groupes. Il prend le premier sur son heure du jeudi matin (le reste de la classe va en étude ou au CDI), puis il prend le second groupe sur la Barrette du jeudi après-midi (le reste de classe va en étude, au CDI ou est libéré). Les élèves conservent le même nombre d'heures sur la journée et la semaine, le prof est rémunéré pour l'heure de l'après-midi.

On peut enfin imaginer une nouvelle séance coanimée pour évaluer les travaux des élèves (à l'oral), dans laquelle ce serait le prof d'anglais qui intervertirait son cours avec la Barrette et la prof d'histoire qui serait payée d'une HSE (ou sur son contrat de service).

Un exemple d'AP en Histoire-Géographie :

La prof d'histoire qui enseigne en 4eA et en 4eB, souhaite organiser un regroupement d'élèves en fonction de leurs besoins. Sur l'heure du mardi matin avec la 4eA, 24 élèves sur 28 vont en cours normalement pour approfondir le sujet du moment grâce à une recherche documentaire présentée sous la forme d'une tâche complexe (les 4 élèves restants sont dispensés de cette heure et vont en étude). Même procédé avec la classe de 4eB, 20 élèves sur 26 vont en cours, et 6 sont dispensés. Les 10 élèves dispensés qui éprouvent des difficultés sur la rédaction d'un paragraphe argumenté se retrouvent donc ensemble, sur la Barrette du mardi après-midi, pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé. La prof d'histoire est payée d'une HSE pour son intervention supplémentaire l'après-midi, on peut même imaginer la cointervention d'un collègue de Français, puisqu'il est disponible sur cet horaire-là, et que son contrat de service de 36 heures/an est dédié à l'AP.

Cet exemple est volontairement un peu complexe, pour laisser entrevoir toutes les possibilités et la flexibilité qu'offre cette organisation en « Barrettes de Temps en commun ».

Voilà... Ce ne sont que deux exemples parmi tous les EPI et l'AP que devra proposer l'établissement. L'essentiel du travail étant fait dans le cadre « normal » en classe entière, ce n'est pas si gourmand en moyens (3 heures pour l'EPI, 1 ou 2 heures pour l'AP), ce qui laisse de la marge pour imaginer d'autres projets plus complexes et coûteux. Il y a sans doute quelques inconvénients liés à la gestion des élèves en Vie Scolaire, mais rien d'insurmontable compte tenu des avantages pédagogiques que ce modèle semble apporter. Cela offre aussi aux enseignants qui le choisissent d'organiser plus librement leur temps de travail, ce qui est une avancée quant aux conditions de travail.

On peut bien sûr imaginer d'autres modèles d'organisation, mais il me semble que ce système, avec des Barrettes placées de façon pas trop contraignante dans les emplois du temps (début ou fin de demi-journées), pourrait apporter un peu de souplesse dans nos organisations.

Par ailleurs, je rappelle que personne n'est obligé d'utiliser ces temps disponibles et que l'on peut se contenter du strict horaire disciplinaire. Enfin, ces temps peuvent servir à la concertation entre collègues lorsqu'ils ne l'utilisent avec des élèves, ou à organiser des heures de vie de classe (payées ?), les conseils de classe, d'enseignement, pédagogique, des rdv avec les parents...